

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BIKUCOAT-Universalprimer 2K, Composant B**

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

---

**1.1. Identificateur de produit**

BIKUCOAT-Universalprimer 2K, Composant B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange

2-composant primer

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

swisspor AG

Bahnhofstrasse 50

CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48

Fax : +41 21 948 48 59

E-Mail/Internet : [info@swisspor.com](mailto:info@swisspor.com) / [www.swisspor.ch](http://www.swisspor.ch)

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva

(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)

Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich

Numéro d'urgence : 145

**2. Identification des dangers**

---

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée: STOT RE 2

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Xylene

Hexaméthylènediisocyanate, oligomérisation

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS08



### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331	NE PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange à base d'un prépolymère de polyisocyanate aliphatique

##### **Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° Index		
N° REACH		
215-535-7	Xylene	70 - 90 %
1330-20-7	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H312 H332 H315 H319 H335 H373 H304	
01-2119488216-32		
500-060-2	hexaméthylènediisocyanate, oligomérisation	20 - 25 %
28182-81-2	Acute Tox. 3, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H331 H317 H335	
01-2119488177-26		

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec la peau

Recueillir mécaniquement. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Danger par aspiration ! Consulter impérativement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. NE PAS faire vomir. Danger par aspiration !

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Extincteur à poudre ou CO2 - en cas de plus grandes incendies, extincteur à mousse ou à eau pulvérisée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, oxyde d'azote, l'isocyanate et des traces de cyanure d'hydrogène peut être produit.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever mécaniquement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Lorsque l'ouvrage mesure environ 1 heure de transfert de déchets contenant et ne pas fermer (dégagement de CO2!) Gardez humide dans un endroit aéré, sécurisé pendant plusieurs jours.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

## 7. Manipulation et stockage

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ce produit n'est pas destiné à une application par pulvérisation!

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température maximale de stockage de 30 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

2-composant primer

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
1330-20-7	Xylène	100	435		VME 8 h	
		200	870		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1330-20-7	Xylène	Acide méthylhippurique (/g créatinine)	1,5 g/g	U	c, b

**Conseils supplémentaires**

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Notre recommandation est la suivante : Matériaux appropriés pour contact direct plus long (indice de protection au moins 6, correspondant à un temps de perméation supérieur à 480 minutes selon EN 374) : caoutchouc néoprène®, Viton®, PVC, butyle ou nitrile. Jeter les gants contaminés. Avec une utilisation correcte et optimisée, seuls des contacts à court terme et des éclaboussures de liquide sont à prévoir. Par conséquent, selon les informations DGVU 212-007, un gant ayant une classe de protection minimale de I (<10 min) est suffisant. Il faut s'assurer que les gants sont changés rapidement en cas de contact chimique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Si nécessaire, masque d'air frais ou pour de courtes périodes de travail, masque à filtre combiné A2-P2.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
 Couleur: incolore  
 Odeur: intensivement aux solvants (xylène)

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé  
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ 140 °C  
 Point d'éclair: ~ 30 °C

**Inflammabilité**

solide: non applicable  
 gaz: non applicable  
 Limite inférieure d'explosivité: 1,0 vol. %  
 Limite supérieure d'explosivité: 8,0 vol. %  
 Température d'inflammation: ca. 480 °C

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non applicable  
 gaz: non applicable  
 Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.  
 Pression de vapeur (à 20 °C): 0,5 - 1,0 hPa  
 Densité (à 20 °C): ~ 0,87 g/cm³  
 Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé  
 Coefficient de partage: non déterminé  
 Viscosité dynamique: 20 - 30 mPa·s  
 Densité de vapeur: non déterminé  
 Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: non déterminé

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.  
Réagit avec les : Amines, Alcools, Eau

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales. Au-dessus de 90 °C, des traces de diisocyanate d'hexaméthylène peuvent être libérées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec : Amines, Alcools, avec le développement de CO<sub>2</sub> de l'eau, risque d'éclatement des récipients fermés.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

#### ETAmél calculé

ATE (dermique) 1428,6 mg/kg; ATE (par inhalation vapeur) 11,00 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 1,027 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
1330-20-7	Xylene				
	dermique	ATE	1100 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
28182-81-2	hexaméthylènediisocyanate, oligomérisation				
	par voie orale	DL50	> 5665 mg/kg	Rat	OECD 401
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	0,5 mg/l	Rat	OECD 403

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Hexaméthylènediisocyanate, oligomérisation)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Xylene), (Hexaméthylènediisocyanate, oligomérisation)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Xylene)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire référents à des preuves**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

**Information supplémentaire**

Chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit.

**12. Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
28182-81-2	hexaméthylènediisocyanate, oligomérisation					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 50 - < 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
28182-81-2	hexaméthylènediisocyanate, oligomérisation			
	Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.4.E.	1 %	21	Testtyp: aerob
	OECD- Prüfrichtlinie 302 C	18 %	28	Testtyp: aerob
	nicht potentiell abbaubar			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
28182-81-2	hexaméthylènediisocyanate, oligomérisation	6,62

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

##### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

---

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### **Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les récipients doivent être recyclés d'une manière conforme après la dernière utilisation et doivent être vidés entièrement. Les emballages vides en métal peuvent être introduit dans les circuits de récupération des emballages en métal.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 14. Informations relatives au transport

---

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU :	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport :	3
14.4. Groupe d'emballage :	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 640E 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
Non applicable

## 15. Informations relatives à la réglementation

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
Informations réglementaires UE

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**  
Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## 16. Autres informations

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

---

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web [www.swisspor.ch](http://www.swisspor.ch)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*